

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 1

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
10/06/2021
Date d'affichage :
23/06/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un,
Le quatorze juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à M. FAVRE)
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/06/055 : Adhésion à la convention d'application de la Charte du Parc National de la Vanoise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à plusieurs réunions qui se sont tenues en mairie ces derniers mois avec les représentants du Parc National de la Vanoise concernant l'application de la Charte du Parc National de la Vanoise, il convient aujourd'hui de conventionner avec le Parc National de la Vanoise quant aux modalités d'application de la Charte du Parc National de la Vanoise.

Vu le Décret n°2015-473 du 27 avril 2015 approuvant la Charte du Parc ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L.331-3 ;

Vu la Convention d'application de la Charte du Parc National de la Vanoise pour la période 2016 à 2020, validée en date du 29 février 2016 ;

Vu le projet de Convention d'application de la Charte du Parc National de la Vanoise pour la période 2021 à 2026 ;

Considérant l'annexe à la convention détaillant les actions prioritaires identifiées dans l'article 1 de la Convention ;

Considérant l'atout pour la Commune de Peisey-Nancroix d'être membre du Parc de la Vanoise ;

Considérant l'intérêt pour le Parc National de la Vanoise et la Commune de Peisey-Nancroix de continuer les actions entreprises durant la période 2016 à 2020.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** la Charte du Parc National de la Vanoise ;
- **DECIDE** d'approuver la convention d'application de la charte du Parc National de la Vanoise telle que présentée ;
- **DECIDE** de placer l'ensemble du territoire de la Commune au sein de l'aire d'adhésion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes, et notamment la convention d'application de la Charte du Parc National de la Vanoise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

